

Informations importantes concernant le coronavirus

1. Comment peut-on attraper le coronavirus ?

Le virus est transmis de personne à personne. Cela a lieu par exemple quand on tousse, quand on parle ou quand on serre la main à quelqu'un.

2. A quoi reconnaît-on si on a le virus ?

Quand on a le coronavirus, on peut par exemple tousser, avoir un rhume, la gorge qui gratte et de la fièvre. Cela ressemble beaucoup à une grippe. Certaines personnes ont aussi la diarrhée. Certains patients vont moins bien que d'autres, ils ont des problèmes respiratoires ou une pneumonie.

Quand on a le virus, cela peut durer jusqu'à 14 jours avant que les signes de la maladie apparaissent.

3. Pourquoi le coronavirus est-il dangereux ?

Chez la plupart des gens, la maladie du coronavirus a un déroulement doux. Cependant, chez environ 15 pour cent des personnes infectées, la maladie est grave. Elles ont des problèmes respiratoires et une pneumonie. Jusqu'à présent, les personnes qui sont mortes suite au virus étaient surtout des patients âgés et des personnes déjà malades auparavant.

4. Que faire si je présente des signes de maladie ?

Quiconque a de la fièvre, tousse ou a des difficultés respiratoires et vit dans une région où il y a déjà des personnes qui présentent une infection virale doit appeler un médecin et fixer un rendez-vous.

Quiconque a de la fièvre, tousse ou a des difficultés respiratoires doit avoir le moins de contacts possible avec d'autres personnes. Respectez une distance d'au moins 1,5 ou 2 mètres avec les autres personnes.

Si possible, restez chez vous ou dans votre chambre. Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir que vous devez jeter immédiatement dans une poubelle. Lavez-vous les mains souvent et à fond (surtout après être allé aux toilettes et avant de préparer un repas).

5. Que faire si j'ai eu des contacts avec une personne infectée ?

Si vous avez été personnellement en contact avec une personne qui a le coronavirus, appelez votre médecin de famille ou le service de santé (Gesundheitsamt) de votre lieu de résidence et informez-les. Il se peut que la ligne soit occupée si beaucoup de gens appellent en même temps. Dans ce cas, téléphonez au Ministère fédéral de la Santé : 030 346 465 100. La consultation a lieu uniquement en allemand.

Si vous habitez dans un centre d'accueil ou dans un logement partagé, informez rapidement la direction du centre ou ceux qui s'occupent de vous. Informez aussi par exemple votre école, votre école de langue, votre lieu de formation ou votre lieu de travail.

De plus, vous devriez rester chez vous pendant quatorze jours après votre dernier contact avec la personne malade pour savoir si vous avez été infecté-e.

6. Quelles sont les conséquences du coronavirus sur le quotidien et sur la vie publique ?

- Généralement, dans les espaces publics vous devez respecter une distance de 1,5 mètres avec d'autres personnes. Cela ne vaut pas pour les personnes partageant un seul foyer. De plus, les personnes de deux foyers différents peuvent se rencontrer en public ou chez elles sans respecter la distance de 1,5 mètres.
- À la maison, le nombre maximum de personnes de différents foyers autorisées à se réunir est de cinq. S'il s'agit de personnes de seulement deux foyers différents, ce nombre peut être dépassé. Début juin cette règle pourrait être assouplie.
- Lorsque vous allez dans un magasin, vous devez vous couvrir la bouche et le nez avec un masque, un foulard ou un tissu.
- Lorsqu'il y a déjà trop de personnes dans un magasin, il est possible que vous deviez attendre avant de pouvoir entrer.
- Dans les transports en commun (train, bus ou tram), vous devez vous couvrir la bouche et le nez avec un masque, un foulard ou un tissu. Cela s'applique également quand vous attendez à l'arrêt ou sur le quai.
- De nombreux complexes sportifs, c'est-à-dire également les salles de sport et les piscines restent fermés. Les aires de jeux sont à nouveau ouvertes. Par contre, il n'en est pas ainsi pour les terrains de sport. Les sports sans contact physique sont permis, également avec d'autres personnes. Une distance minimale de 1,50 mètres doit cependant toujours être respectée.
- Les bars, clubs, discothèques, bistros, théâtres, opéras, salles de concerts, cinémas (à l'exception des ciné-parcs), parcs d'attractions et les maisons closes restent fermés. Les musées, salles d'expositions, mémoriaux, parcs animalier et les zoos sont à nouveau ouverts.
- Les salons de beauté et les salons de coiffure sont ouverts. Les consignes d'hygiène doivent être respectées, par exemple vous ainsi que le coiffeur ou la coiffeuse devez porter un masque recouvrant la bouche.
- Les restaurants et échoppes sont autorisés à rouvrir, toutefois en appliquant certaines règles. Entre autres, les personnes doivent maintenir la distance à l'intérieur du

restaurant. Elles doivent également laisser leurs coordonnées pour que, en cas d'infections, les personnes en contact puissent être déterminées rétroactivement.

- Dans les églises, mosquées, synagogues ou dans les lieux de culte d'autres religions, les offices religieux et rassemblements sont à nouveau autorisés. Cependant, une distance d'au moins 1,5 mètres doit être maintenue entre chaque individu. D'autres mesures de précautions seront mises en place par les communautés religieuses respectives.
- Les restrictions concernant les voyages à l'intérieur de l'Allemagne ont été assouplies. L'on peut également s'attendre à un assouplissement des restrictions concernant les voyages dans d'autres pays européens, renseignez-vous pour connaître la réglementation applicable selon le pays de destination.
- Les garderies (Kindertageseinrichtungen) et écoles maternelles (Kindergärten) rouvrent leurs portes à la moitié des enfants. Il existe également des services de garde d'urgence. Renseignez-vous auprès de votre établissement et de vos assistants sociaux (ou de vos assistantes sociales) pour savoir si vos enfants y pourraient être admis.
- Les écoles rouvrent en partie et les règles varient de classe en classe. Si vous n'avez pas encore été informé-e, renseignez-vous auprès de votre école ou de celle de vos enfants.
- Après les vacances de la Pentecôte (le 15 juin) les cours dans les écoles devraient reprendre, mais probablement en petit groupes et à tour de rôle (un jour sur deux).
- Jusqu'à nouvel ordre, l'enseignement des universités se fait à distance.
- Les règlements concernant les visites dans les hôpitaux ou établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ont été assouplies. Renseignez-vous sur place.
- L'on ne devrait pas faire appel aux grands-parents pour garder les enfants, parce que les enfants sont souvent porteurs du virus, même s'ils ne présentent que rarement des symptômes.
- Les employeurs devraient permettre à leurs employé-e-s de faire du télétravail ou de transformer leurs heures supplémentaires en repos compensateur.
- En règle générale : Le virus est toujours dangereux et il continue à circuler. Restez vigilant-e-s et continuez à maintenir vos distances.

En cas d'infraction aux règles, la police et les services d'ordre municipaux peuvent vous infliger une amende.

7. Est-ce que je peux tout de même me rendre aux rendez-vous auprès des services administratifs ?

Dans beaucoup de villes, communes ou départements, les services administratifs rouvrent progressivement de façon limitée. Si vous avez un rendez-vous ou une requête urgente qui ne peut pas attendre, renseignez-vous d'abord auprès du service administratif – par exemple par téléphone ou en consultant le site internet.

8. La quarantaine à domicile – qu'est-ce que cela signifie ?

Si vous avez été contaminé-e par le coronavirus ou s'il en est le cas d'un membre de votre famille, vous et votre famille serez mis en quarantaine. Cela veut dire que vous n'aurez pas le droit de quitter votre appartement /votre chambre (si vous avez votre propre salle de bain avec toilette) pendant au moins 15 jours. C'est une situation très difficile, surtout si cela concerne aussi des enfants. Il est important que vous gardiez votre calme et que vous restiez en contact avec vos parent-e-s et vos ami-e-s par téléphone. Sur internet, vous trouverez un grand choix pour vous occuper durant la quarantaine : des vidéos pour faire du sport et de la musique, des propositions de jeux pour enfants, des offices religieux etc.

Si un-e autre habitant-e de votre centre d'hébergement a été contaminé-e, il est possible que tous les habitant-e-s ou une partie soient mis en quarantaine. Vous pouvez, en commun avec d'autres habitant-e-s, réfléchir à ce que seraient vos revendications envers la direction de votre établissement, si cela devait arriver. Vous pouvez par exemple demander un libre accès au wifi pour tous. Vous pouvez aussi discuter avec le gérant quelle forme pourrait prendre le ravitaillement en cas de quarantaine.

Permanence téléphonique pour toute question concernant le coronavirus

Les agences de santé du Land ont créé une permanence téléphonique que vous pouvez appeler du lundi au dimanche entre 9h00 et 18h00 pour toute question concernant le coronavirus : 0711/904-39555

Vous trouverez des informations mises à jours en français ici : <https://handbookgermany.de/fr/live/coronavirus.html>



Ein Teil dieses Informationsblattes ist übernommen aus einem Informationsblatt der Johanniter Unfall-Hilfe

Projekt „Welcome 2 Baden-Württemberg“: www.w2bw-projekt.de
Dieses Projekt wird aus Mitteln des Asyl-, Migrations- und Integrationsfonds und der UNO Flüchtlingshilfe kofinanziert.

